

Le 30 Octobre 2019

# CONSULTATION PUBLIQUE N°2019-020 DU 24 OCTOBRE 2019 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE MARCHÉ UNIQUE DU GAZ EN FRANCE

-

## CONTRIBUTION DE L'UNIDEN

### PROPOS LIMINAIRES

L'UNIDEN dresse un bilan positif de la mise en place de la zone de marché unique du gaz en France. Les consommateurs situés en zone sud ont vu leurs coûts et donc leur compétitivité grandement améliorés, sans impacter celle des consommateurs situés en zone nord. Au contraire, depuis son lancement, la liquidité globale de la nouvelle zone TRF (Trading Region France) s'est améliorée significativement et le spread avec la zone TTF s'est également fortement réduit ; le tout, permettant une meilleure sécurité d'approvisionnement.

Ce projet a donc pleinement répondu aux priorités de l'UNIDEN que sont la maîtrise des coûts pour les consommateurs industriels et le maintien de la sécurité d'approvisionnement en France. L'UNIDEN tient à ce titre à féliciter les différentes parties prenantes dans le succès de ce projet d'envergure.

**Cependant, l'UNIDEN regrette la fréquence trop élevée des spreads localisés, dans un contexte d'approvisionnement en gaz naturel plus que confortable.**

Face au fort développement de nouvelles capacités de production de GNL dans le monde, il est essentiel que la France puisse accueillir ces nouvelles sources de gaz naturel, dans les meilleures conditions pour le consommateur final. Cela passe par une régulation adaptée pour l'ensemble des opérateurs des réseaux de transport de gaz, des stockages et des terminaux méthaniers.

Comme l'indique la CRE, : « les congestions en été résultent du jeu concurrentiel des expéditeurs qui cherchent à optimiser les conditions économiques de remplissage des stockages. Cette optimisation économique [...] peut entraîner des débits élevés de remplissage des stockages certains jours, entraînant des congestions qui elles-mêmes représentent un coût pour la collectivité, via le spread localisé ou, en dernier recours les restrictions mutualisées ». Le consommateur final supporte donc des coûts importants de congestion (spread localisés) générés par les optimisations économiques des acteurs de transport et de stockage. Nous considérons que la collectivité ne doit pas supporter ces coûts additionnels générés dans l'intérêt économique de certains acteurs, tant que la sécurité d'approvisionnement n'est pas remise en cause, d'autant plus que dans le cadre de la réforme stockage, le prix des capacités de stockage vendues aux enchères à prix de réserve nulle ne révèle pas la vraie valeur du stockage.

Nous soutenons donc l'approche de la CRE : les opérateurs de stockages ne doivent pouvoir commercialiser que les capacités que le réseau peut réellement supporter à chaque instant. **Nous sommes donc favorables, au regard des analyses proposées par la CRE à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie du réseau :**

- au PITS Atlantique à 340 GWh/j ;
- au PITS Sud-Ouest à 280 GWh/j.

**Par ailleurs nous souhaitons remercier la CRE pour sa délibération du 29 mai 2019**, qui a permis de limiter les coûts générés par les spreads localisés, payés in-fine par les consommateurs. En effet, les spreads localisés des 25 et 26 Mai 2019, ont coutés à eux-seuls 3,7M€ sur les 7,2 M€ comptabilisés à ce jour. Il était donc nécessaire d'avoir une réaction rapide pour rendre interruptible les capacités liées à l'offre booster sur le PITS Sud-Ouest.

**Question 1 : Partagez-vous le bilan positif de la CRE sur la mise en place de la Trading Region France ?**

L'UNIDEN partage le bilan positif de la CRE sur la mise en place de la Trading Region France, en particulier sur la période hivernale.

Ce schéma d'ouvrage optimisé a permis de lever l'essentiel de la congestion qui existait entre le Nord et le Sud et améliore ainsi la sécurité d'approvisionnement des utilisateurs du réseau.

La transition entre l'ancien et le nouveau système s'est déroulée sans perturbation ou difficulté pour le consommateur final. Ce dernier a ainsi bénéficié d'une amélioration du spread Nord/Sud sur les prix spots et les prix calendaires, ce qui traduit une meilleure liquidité sur ce nouveau marché. En particulier, les consommateurs situés en zone sud ont vu leurs coûts et donc leur compétitivité grandement améliorée, sans impacter celle des consommateurs situés en zone nord.

L'UNIDEN remercie la CRE d'avoir mis en place une régulation adaptée d'avoir su réagir rapidement pour l'adapter lorsque cela a été nécessaire.

En revanche, en période estivale, l'UNIDEN reste vigilant au coût important engendré par les mécanismes de levée de congestions, lorsqu'il est nécessaire de faire appel au spread localisé, en particulier lors des phases d'injection avec des débits >300GWh/j au niveau des PITS.

D'après l'analyse de la CRE : « les congestions en été résultent du jeu concurrentiel des expéditeurs qui cherchent à optimiser les conditions économiques de remplissage des stockages. Cette optimisation économique [...] peut entraîner des débits élevés de remplissage des stockages certains jours, entraînant des congestions qui elles-mêmes représentent un coût pour la collectivité, via le spread localisé ou, en dernier recours les restrictions mutualisées ».

**In-fine, le consommateur final supporte des coûts importants de congestion (spread localisés) générés par les optimisations économiques des acteurs de transport et de stockage.**

**L'UNIDEN considère que la collectivité ne doit pas supporter des coûts additionnels générés dans l'intérêt économique de certains acteurs, tant que la sécurité d'approvisionnement n'est pas remise en cause, d'autant plus que dans le cadre de la réforme stockage, le prix des capacités de stockage vendues aux enchères à prix de réserve nulle ne révèle pas la vraie valeur du stockage.**

**Question 2 : Partagez-vous l'analyse de la CRE sur les capacités fermes réellement disponibles aux PITS Sud-Ouest et Atlantique ?**

L'UNIDEN est tout à fait en ligne avec l'approche de la CRE : les GRT doivent pouvoir délivrer l'ensemble des capacités fermes commercialisées.

Nous considérons donc nécessaire de comprendre les écarts majeurs entre le Scénario tendu (dit de référence) et ce qui s'est passé cet été :

- Face aux congestions survenues lors de l'été 2019, les GRT ont eu recours au spread localisé **36 jours**, alors que le **contexte** était **plutôt favorable** pour le réseau (approvisionnement confortable grâce en particulier au GNL) ;
- Le **Scénario tendu** prévoit **29 jours** de congestion sur la même période, dans un **contexte défavorable**.

De plus, les analyses de la CRE montrent également que les capacités d'injection totales commercialisées au stockage de Lussagnet étaient de 431GWh/j en 2019, ce qui est largement supérieur à la limite de 330GWh/j fixé par la CRE dans sa délibération du 29 Mai 2019, et aux 278 GWh/j utilisés dans le Scénario tendu de la place de marché unique.

**L'UNIDEN partage donc l'analyse de la CRE sur les capacités fermes réellement disponibles aux PITS Sud-Ouest et Atlantique, en particulier sur l'analyse d'écarts entre les capacités fermes réellement disponibles et les capacités commercialisées.**

**Question 3 : Avez-vous des remarques à formuler sur les conséquences des mesures d'urgence prises par la CRE dans sa délibération du 29 mai 2019 ?**

L'UNIDEN rappelle tout d'abord ses priorités que sont le maintien de la sécurité d'approvisionnement et la maîtrise des coûts d'acheminement pour la collectivité.

Dans ce cadre, l'UNIDEN **remercie vivement la CRE pour son intervention rapide** face aux épisodes des journées du 25 et du 26 mai 2019, via sa délibération du 29 mai 2019. Dans un contexte d'approvisionnement plus que confortable, ces deux seules journées ont coûté 3,7 M€ à la communauté. Il n'était tout simplement pas acceptable qu'un tel évènement se reproduise.

Généralement, l'UNIDEN prône de la visibilité pour les différents mécanismes mis en oeuvre. Mais face à l'ampleur exceptionnel du coût de cet évènement, la CRE a su apporter une réponse exceptionnelle parfaitement adaptée à la situation.

Concernant la visibilité, et les questions de calendrier, il est important aujourd'hui de s'assurer que les mesures soumises à consultation soient effectivement mises en œuvre dès la prochaine année gazière démarrant au 1<sup>er</sup> avril.

L'UNIDEN souhaite qu'un retour d'expérience soit opéré périodiquement afin de vérifier systématiquement l'adéquation entre les capacités commercialisées au niveau des PITS et les capacités réelles d'acheminement sur le réseau.

**Question 4 : Êtes-vous favorable à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Atlantique à 340 GWh/j ?**

**Au vu des analyses de la CRE, l'UNIDEN est favorable** à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie du réseau au **PITS Atlantique à 340 GWh/j**, cette mesure laisse encore des marges de manœuvre aux expéditeurs pour remplir les stockages sur la période estivale. Sachant que le reste de la capacité peut être contractualisé via des capacités interruptibles, ce qui permettra de continuer d'utiliser à 100% les capacités réelles du stockage, mais sans contraindre le réseau.

**Question 5 : Êtes-vous favorable à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie du réseau au PITS Sud-Ouest à 300 GWh/j ?**

**Au vu des analyses de la CRE, l'UNIDEN est favorable** à une diminution des capacités fermes en sortie du réseau au **PITS Sud-Ouest a minima à 300 GWh/j**. En effet, dans la mesure où le scénario de référence tendu était basé sur une valeur de 278 GWh/jour, nous demandons de limiter la capacité suscrite à 280 GWh/j, afin de réduire le risque de spread localisé en particulier dans le cas d'un approvisionnement limité de GNL.

De plus cette mesure laisse encore « des marges de manœuvre confortables » aux expéditeurs pour remplir les stockages sur la période estivale. Sachant que le reste de la capacité peut être contractualisé via des capacités interruptibles, ce qui permettra de continuer d'utiliser à 100% les capacités réelles du stockage, mais sans contraindre le réseau.

**Une réduction de capacité est sous les 300 GWh/j est vivement soutenue par l'UNIDEN** dans la mesure où l'on constate que sur les **38 journées** pour lesquelles le marché a démontré un intérêt pour des injections à Lussagnet **supérieures à 300 GWh/j, 30 ont vu les GRT faire appel au spread localisé** conduisant in-fine à délivrer un niveau inférieur à 300 GWh/j. D'autant plus, que ce niveau de 300 GWh/j permet de revenir, tout simplement aux hypothèses initiales du scénario de référence utilisé pour configurer la TRF.

**Question 6 : Avez-vous d'autres remarques sur les capacités en sortie au PITS ?**

L'UNIDEN partage la proposition de la CRE pour faire évoluer ces niveaux de capacités de façon dynamique chaque année en fonction de l'état réseaux et du besoin de remplissage des volumes commercialisés durant l'été gazier.

**Question 7 : Êtes-vous favorable à la publication par les GRT de l'impact des maintenances inférieures à 30 GWh/j sur le volume de gaz faisant défaut à l'aval des fronts de congestion ?**

L'UNIDEN est favorable à plus de transparence, via la publication par les GRT de l'impact des maintenances inférieures à 30 GWh/j sur le volume de gaz faisant défaut à l'aval des fronts de congestion.

Et si l'impact financier s'avère important, l'UNIDEN demandera à revoir ce seuil de 30 GWh/j à la baisse à 20 ou 10 GWh/j pour en limiter l'impact.

**Question 8 : Êtes-vous favorable à la publication d'un unique programme annuel de maintenance conjoint à l'ensemble des opérateurs des réseaux de transport de gaz, des stockages et des terminaux méthaniers ?**

Dans un souci de maîtrise des coûts et de maintien de la sécurité d'approvisionnement, l'UNIDEN est favorable à la publication d'un unique programme annuel de maintenance conjoint à l'ensemble des opérateurs. Ce programme permettra une meilleure coordination entre tous les acteurs et anticipera d'éventuels fronts de congestion qui se traduiraient par des spreads localisés dont le coût est répercuté in-fine sur les consommateurs.

**Question 9 : Êtes-vous favorable à l'inclusion du service de conversion de gaz B en gaz H dans les points éligibles aux mécanismes de gestion de la congestion ?**

L'UNIDEN est favorable à cette proposition si les conditions suivantes sont effectivement réunies : si elle est effectivement techniquement réalisable, qu'elle ne remet pas en cause la sécurité d'approvisionnement et que ses conséquences économiques sont favorables pour la collectivité et le consommateur final.

**Question 10 : Êtes-vous favorable aux propositions des GRT d'évolution du calcul de la garantie financière et des modalités de suspension de contrat d'acheminement ?**

Il est très important que les acteurs de marché soient fiables, de telle sorte que chacun paie effectivement son dû. Les chiffres remontés pour les autres pays sont assez élevés. De tels événements impacteraient fortement la facture du consommateur final. C'est pourquoi l'UNIDEN est favorable aux mesures contribuant à la sécurisation financière.

Cependant, il est important pour une bonne continuité des opérations, que les GRT évaluent et communiquent en amont de toute modification avec chaque expéditeur d'équilibre, pour que chacun comprenne l'impact sur son propre périmètre. En effet, nous souhaitons souligner le risque porté par l'utilisateur final en cas de suspension du contrat d'acheminement de son expéditeur d'équilibre. Nous souhaitons donc que ce risque soit correctement adressé afin d'éviter toute suspension effective de l'alimentation d'un consommateur final.